



COMPTE RENDU

BUREAU – le 30 mars 2018 à V. d'Ascq

Participants : Philippe Marquillies, Jean-Marc Loridant, Cécile Margerin, Marie-Christine Leroy, Jean-Marc Viseur, Aurélie Millauriaux, Frédéric Dumont

Excusés : Pierre-Gérard Willemetz, Alexandre Komilkiw

Siège Ligue : Christelle Marmuse

Soit 7 votants

I. Adoption du compte rendu de bureau du 05 janvier 2018

✓ Voté à l'unanimité

II. Informations du Président

- L'AG du CROS a eu lieu le 29 mars, Philippe Marquillies a été élu en tant que membre du Conseil d'Administration.
- Actuellement, plus de 11 490 licenciés, soit – 560 licenciés par rapport à l'année dernière
- Convention d'Objectifs 2018 : proposition de renouveler celle de 2017, en fonction de la subvention du Dialogue de Gestion 2018. Un projet différent pour 2019 sera présenté en début de saison 2018/2019

✓ Voté à l'unanimité

- Convention d'Aide à l'Emploi : proposition de renouveler celle de 2017, en supprimant l'obligation de participation au France Jeunes par la participation au DAI **ou** au DAR + TNJ **ou** au DAR + tournoi national.

✓ Voté à l'unanimité

III. Rapport URSSAF

1. Frais professionnels non justifiés

- Enregistrement du 12/05/2016, d'un montant de 2 000€ : feuille de remboursement pour frais divers (frais km et restauration) sur l'année 2015, sans justificatifs.



COMPTE RENDU

BUREAU – le 30 mars 2018 à V. d'Ascq

- Régularisation : cotisations et contributions Urssaf : - 1 058€
- 2. Réduction du taux de la cotisation AF sur les bas salaires
 - Erreur sur le montant de l'assiette de cotisation « complément allocation familiale » pour 2016 :
Montant déclaré : 93 264€ au lieu de 59 676€
 - Régularisation : cotisations et contributions Urssaf : + 1 074€
- 3. Réduction générale des cotisations : règles générales
 - Erreur sur le montant de la réduction générale pour 2016, 2 salariés non pris en compte dans le calcul
 - Régularisation : cotisations et contributions Urssaf : + 2 634€
- 4. Observation pour l'avenir : CSG/CRDS sur part patronale aux régimes de prévoyance complémentaire
 - Application à tort d'un abattement de 1,75%
 - Régularisation : aucune, au vu de la modicité des sommes concernées, mais à remettre en conformité.

Crédit en faveur de la Ligue : 2 650€

IV. Les actions du CNDS 2018

Cette année, les actions « tête de réseau » ne sont plus subventionnées.

4 axes :

- L'emploi : DEJEPS et CQP
- L'accès à la pratique sportive : Bad Féminin
- Le sport santé : aucune action
- La discrimination, les violences et le harcèlement dans le sport : Tournois Régionaux (mixte) ; forum/séminaire de sensibilisation, flyers à distribuer sur toutes les formations, lors du forum, par mails, sur le site, et les réseaux sociaux



COMPTE RENDU

BUREAU – le 30 mars 2018 à V. d'Ascq

Axe spécifique ETR pour le fonctionnement et pour les actions : formations fédérales, formations OT, stages Ligue, détection (hors DAN)

✓ Voté à l'unanimité

V. Validation des comptes annuels 2017

L'exercice comptable présente un excédent de 5 687€.
Lors du CA, nous proposerons d'affecter l'excédent en réserves.
Les comptes sont arrêtés et validés.

✓ Voté à l'unanimité

VI. Les tenues des OT

A ce jour, Fan Avenue n'est pas en mesure de réapprovisionner les packs, le Bureau décide de prolonger la prise en charge jusqu'au 30 juin 2018 :

- Pour les anciens OT : prise en charge à hauteur de 25€ pour 1 polo + 1 sweat
- Pour les nouveaux OT : prise en charge à 100%, étant donné que le tarif de la formation inclus la tenue mais que celle-ci n'a pas été donnée. Les OT déjà pris en charge pour 25€, seront remboursés de la différence.

✓ Voté à l'unanimité

VII. Le tarif des formations

A compter de la saison 2018/2019 :

- les tarifs de l'ensemble des formations (OT+Fédérales) seront revus.
- les tenues des OT ne seront plus comprises dans le tarif de la formation (coût à la charge de l'OT)

✓ Voté à l'unanimité

VIII. Questions diverses

- Suite au contrôle URSSAF, nous avons dû remettre à jour certains de nos documents :
 - Le règlement intérieur : suppression des gratifications « bénévoles », modification des gratifications « salariés », suppression du temps de route pour réunion
 - La feuille de remboursement de frais : mise en page, adresse complète à indiquer



COMPTE RENDU

BUREAU – le 30 mars 2018 à V. d'Ascq

- La feuille de remboursement de frais des OT : suppression des 0,03€ supplémentaire par personne en cas de covoiturage, tableau indiquant les indemnités a dû être remis, adresse complète à indiquer
- Les modalités de remboursement de frais : une note a été mise en place

✓ Voté à l'unanimité

- Au sujet des indemnités des formateurs, la Fédération a demandé aux Ligues de ne plus procéder à l'indemnisation sur feuille de remboursement de frais.

Cela implique soit de les payer via une facture si ils sont auto entrepreneurs, actuellement aucun, soit d'établir des contrats de travail (fiche de paie, être en règle avec la durée légale hebdomadaire,...).

Devant les contraintes, le Bureau décide de continuer à indemniser ses formateurs sur feuille de remboursement (une feuille spécifique sera mise en place), en notant également que lors du contrôle URSSAF, aucune remarque n'a été faite.

✓ Voté à l'unanimité

- Le minibus de la Ligue : pour rappel celui-ci a été acheté avec l'aide d'une subvention exceptionnelle du Conseil Régional en 2012.

Visiblement le CR serait prêt à nous aider de nouveau, une étude a été faite par Xavier Engrand.

Le Bureau a décidé de ne pas renouveler le véhicule, étant donné le peu de kilomètres actuel, et les finances de la Ligue.

✓ Voté à l'unanimité